

A4 : Avis d'enquête.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Font-Romeu

Par arrêté municipal en date du 30 septembre 2017, Monsieur le Maire de Font-Romeu – Odeillo – Via a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique citée en objet, qui se tiendra du **24 octobre 2017 au 24 novembre 2017 inclus**.

Par arrêté municipal n° 2017/038, Monsieur le Maire a donc prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par délibération du conseil municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA du 18 janvier 2017.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune et à la suite d'un diagnostic territorial, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme (exprimé dans son « Projet d'Aménagement et de Développement Durables »), dans le respect des enjeux environnementaux, et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols pour la commune de FONT-ROMEU ODEILLO VIA. Cette enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public

Monsieur le président du Tribunal Administratif de Montpellier, par décision en date du 29 mai 2017 a désigné Monsieur Francis MATEU, sapeur-pompier professionnel retraité en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

I) Consultation du dossier d'enquête

Pendant 32 jours consécutifs, le dossier d'enquête, comprenant également l'évaluation environnementale du PLU ainsi que l'avis de l'autorité administrative d'Etat compétente en matière d'environnement en date du 21 avril 2017, sera mis à disposition du public à la Mairie de Font-Romeu – Odeillo – Via, 1 avenue du professeur Trombe et sur le site de la commune www.mairie-fontromeu.fr.

Le public pourra donc en prendre connaissance soit par internet, soit par consultation en mairie aux horaires d'ouverture habituels :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le public pourra également consulter le dossier de Plan Local d'Urbanisme sur un poste informatique dédié en Mairie de Font-Romeu, aux horaires d'ouvertures mentionnés ci-dessus.

II) Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Font-Romeu – Odeillo – Via aux jours et horaires suivants :

- Mardi 24 octobre 2017 de 8h30 à 12h30.
- Lundi 30 octobre 2017 de 13h30 à 17h.
- Mercredi 8 novembre 2017 de 8h30 à 12h30.
- Vendredi 24 novembre 2017 de 13h30 à 17h.

III) Recueil des observations

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête disponible en mairie pendant toute la durée de l'enquête, et aux horaires mentionnés à l'article I. Il pourra aussi les adresser par courrier à :

Mairie de Font-Romeu – Odeillo – Via
A l'attention du Commissaire –Enquêteur
Elaboration du PLU
1, avenue du professeur Trombe
66120 FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

Ou par mail à l'adresse : enquete.publique.plu@mairie-fontromeu.fr

IV) Responsable du projet et suites de l'enquête publique

Toute information complémentaire peut-être prise auprès du service urbanisme de la mairie de Font-Romeu – Odeillo – Via, représentée par son Maire Monsieur Jean-Louis Démelin. A l'expiration de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être ensuite prononcée par délibération du Conseil Municipal.

La copie du rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Au service urbanisme de la mairie de Font-Romeu – Odeillo – Via, ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales
- Sur le site internet de la commune : www.mairie-fontromeu.fr